

**Règlement particulier concernant le concours & l'examen donnant accès à la sélection
interuniversitaire menant aux études de master de spécialisation en médecine pour
l'année académique 2024-2025**

Génétique Clinique

Table des matières

1.	La candidature	4
2.	Sélection et évaluation.....	4
2.1	Le stage relatif -concours – examen.	4
	Les lieux de stages.....	4
	Modalités de répartition des stagiaires	4
	Méthode d'évaluation des stages pré-concours et pré-examen	5
2.2	L'épreuve	5
2.2.1.	Description	5
2.2.2.	Spécificités.....	6
3.	Composition du jury d'admission au master de spécialisation	7

Préambule

Le présent Règlement particulier relatif au master de spécialisation en **génétique clinique** (ci-après le Règlement particulier) complète les dispositions du Règlement général relatif au concours d'accès à la sélection interuniversitaire menant aux études de master de spécialisation en médecine pour l'année académique 2025-2026 (ci-après le **Règlement général du concours**) ainsi que du Règlement général relatif à l'examen d'accès à la sélection interuniversitaire menant aux études de master de spécialisation en médecine pour l'année académique 2025-2026 (ci-après le **Règlement général de l'examen**).

Par leur inscription à ce concours ou à l'examen, les candidat-es reconnaissent avoir pris connaissance du Règlement général des Etudes et des Examens de l'UCLouvain, du Règlement général du concours, du Règlement général de l'examen, ainsi que du présent Règlement particulier et acceptent, par avance, les adaptations qui devraient être apportées à ces règlements en cours d'année en vue de rencontrer une modification légale ou réglementaire, quelle qu'en soit la portée.

Le tableau en annexe reprend les dates et les modalités pratiques.

Structure du programme de formation

Le programme de master de spécialisation en génétique clinique prévoit un programme de formation à temps plein de 6 ans minimum, dont

- Deux années de stages de formation clinique générale (formation de base) dans un ou plusieurs services de stage agréés d'un titre professionnel de niveau 2 mentionné à l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 25/11/1991. Il s'agit, par essence, de disposer d'aptitudes cliniques larges.
Une rotation de minimum 6 mois dans les services ci-dessous peut être proposée :
 - Département de Pédiatrie
 - Service de Gynécologie Obstétrique
 - Service de Médecine interne
 - Médecine générale
 - Biologie clinique
- Quatre années de formation supérieure, spécifique en génétique clinique, dans un centre de génétique humaine reconnu comme service de stage dont
 - Au moins 12 mois et au plus 24 mois dans un laboratoire lié à un centre de génétique humaine
 - Au moins 12 mois de consultation de conseil génétique

Les Médecins Assistant.es Cliniciens Candidats Spécialistes (ci-après MACCS) qui ne s'inscrivent pas immédiatement en génétique clinique peuvent commencer la troisième année du master de génétique clinique après 2 ans de stage ou après avoir suivi une formation de niveau inférieur en Master de Spécialisation. Ils.elles peuvent bénéficier de dérogations pendant 2 ans à la formation académique de base en génétique clinique. Les autres exemptions sont déterminées sur la base du dossier individuel conformément aux exigences définies par la Commission d'agrément en Génétique clinique.

Le plan de stage établi par le maître de stage, coordinateur universitaire, doit être approuvé par la Commission d'Agrément en génétique clinique. Ces stages ne comprennent normalement pas d'activité de garde. Des gardes seront à assurer lorsque le/la candidat.e spécialiste se trouvera en stage de rotation en clinique sous l'autorité d'un.e maître de stage de spécialité médicale différente, principalement en vue de la formation de base.

1. La candidature

Après avoir rempli les obligations telles qu'énoncées dans le Règlement général des concours et le Règlement général de l'examen, le/la candidat.e remet à la Président.e du master de spécialisation en **génétique clinique** (ci-après la Présidente) un dossier comprenant :

- Un CV (avec coordonnées complètes et adresse mail « student.uclouvain.be »)
- Une photo d'identité
- Une lettre de motivation

2. Sélection et évaluation

2.1 Le stage pré-concours/pré-examen.

Le stage pré- concours/pré et le stage pré-examen se déroulent durant le deuxième quadrimestre de l'année académique.

Les lieux de stages.

La Présidente est la seule habilitée à déterminer les lieux de stages reconnus pour cette spécialité. Chaque année, elle communique cette liste à l'Administration des stages (ci-après STAC).

Cette liste (susceptible de modification) est disponible sur le site intranet de l'École de médecine à l'adresse suivante et après identification (copier-coller le lien dans une nouvelle fenêtre) :
<https://www.uclouvain.be/fr/facultes/mede/med/restricted/reglements>

Modalités de répartition des stagiaires

Les modalités de répartition des stagiaires sont déterminées par la Présidente du master de spécialisation.

Le STAC se charge de l'organisation du stage pré-concours pour les étudiants-es de fin de 2^{ème} cycle de médecine, en ce compris les étudiant-es de fin de 2^{ème} cycle des autres universités belges qui présentent leur concours à l'UCLouvain.

Les autres candidat-es au concours ainsi que les candidat-es à l'examen seront contacté-es par la Présidente afin de déterminer les dispositions pratiques relatives à leur lieu de stage.

Attention : aucun stage ne peut être encadré et/ou évalué par un-e parent-e ou un-e proche (jusqu'au 4^{ème} degré) du/de la candidat-e.

Méthode d'évaluation des stages pré-concours/pré-examen

Les méthodes d'évaluation du stage pré-concours sont reprises aux points B (partie 2) et E.1. a du Règlement général du concours.

Les méthodes d'évaluation du stage pré-examen sont reprises au point E. 1. a du Règlement général de l'examen.

La préparation et la présentation d'un cas clinique est demandée et complète l'évaluation du stage.

Durant le stage pré-concours et le stage pré-examen, seront notamment pris en compte pour l'évaluation :

- Le caractère d'intégration du/de la stagiaire dans l'équipe
- L'intérêt et la motivation du/de la stagiaire pour l'étude de la Génétique Clinique
- L'investissement personnel du/de la stagiaire
- La participation aux séances de formation (séminaires spécifiques, débriefings, ...)

2.2 L'épreuve

2.2.1 Description

Cette épreuve, vise à réaliser :

- L'évaluation des connaissances de base et des capacités médicales
- L'évaluation des motivations pour la spécialité envisagée.

Candidat.es au concours

L'épreuve compte pour 30 points.

Elle se déroulera selon les modalités suivantes :

- **Partie 1 : épreuve écrite : 18 points**

Description : Évaluation des connaissances médicales générales et spécifiques à la génétique.

La matière porte sur les livres de références « Oxford Desk Reference : Clinical Genetics and Genomics 2d Edition » (Helen V. Firth et Jane A Hurst) ou « New Clinical Genetics 3rd edition » (Andrew Read et Dian Donnai)

L'absence de présentation à cette partie de l'épreuve, sauf justificatif pour raison médicale et/ou circonstance(s) impérieuse(s), engendre la nullité de la candidature.

- **Partie 2 : épreuve orale : 12 points**

Description : Entretien oral évaluant l'intérêt, les capacités d'intégration et les motivations générales pour la génétique.

- Évaluation des connaissances et réflexion autour de plusieurs cas cliniques
- Interview de motivation

Candidat.es à l'examen

L'épreuve compte pour 80 points.

Elle se déroulera selon les modalités suivantes :

- **Partie 1 : épreuve écrite : 48 points**

Description : Évaluation des connaissances médicales générales et spécifiques à la génétique.

La matière porte sur les livres de références « Oxford Desk Reference : Clinical Genetics and Genomics 2d Edition » (Helen V. Firth et Jane A Hurst) ou « New Clinical Genetics 3rd edition » (Andrew Read et Dian Donnai)

L'absence de présentation à cette partie de l'épreuve, sauf justificatif pour raison médicale et/ou circonstance(s) impérieuse(s), engendre la nullité de la candidature.

- **Partie 2 : épreuve orale : 32 points**

Description : Entretien oral évaluant l'intérêt, les capacités d'intégration et les motivations générales pour la génétique.

- Évaluation des connaissances et réflexion autour de plusieurs cas cliniques
- Interview de motivation

2.2.2 Spécificité propre à l'épreuve

Pas de spécificité propre.

Sur décision de la Présidente, si à l'issue de la phase 1, des places de formation restent disponibles, une seconde phase (ci-après phase 2) pourra être organisée.

La phase 2 éventuelle n'est pas accessible aux candidat·es à l'examen.

Lors de la phase 2, les candidat·es sont autorisé·es à présenter les épreuves, selon les mêmes modalités que pour la phase 1 et pour une seule spécialité.

Attention, les candidat·es ne sont pas autorisé·es à présenter le concours dans la ou les spécialités présentées en phase 1.

Seuls les critères repris ci-dessus sont requis pour participation à la phase 2.

3. Composition du jury d'admission au master de spécialisation

Présidente du master	Anne De Leener
Vice-Président du master	Yves SZNAJER
Membres	Pr Revencu, Pr. Duhoux, Pr Vikkula
Membre extérieur	En cours

Annexe : dates et modalités pratiques

ACTIONS	MODALITES	DATES
Dépôt de candidature	Dossier à remettre : À Madame Pauline Geysens, Secrétariat du Centre de Génétique Humaine - niveau zéro de la tour franklin Copie à transmettre par courriel à la Prof. Anne De Leener anne.deleener@saintluc.uclouvain.be et pauline.geysens@saintluc.uclouvain.be	pas avant le 29 mars 2025
Interview de motivation		23/06/2025
Épreuve écrite		23/06/2025 (matin)
Épreuve orale		23/06/2025 (après midi)